

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE**

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, LE VINGT ET UN MARS 2023

Le Conseil d'administration du centre commune d'action sociale de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie – salle Eugène Collomb, sous la présidence de Madame Isabelle VINCENT vice-présidente du Centre Communal d'Action Sociale.

Nombre de membres en exercice : 13

Date de convocation du Conseil d'administration : 15 MARS 2023

Etaient présents : Mme VINCENT, Vice-Présidente
Mmes KAMANDA, BOCCARD, GALY, BASTIAN, KEFFIF
MM. FOURNIER, CORNEC, COCHINAIRE

Etaient absents représentés : Procuration de M. BLOUIN, président
à Mme VINCENT vice-présidente – Mme SIMULA à M. FOURNIER –
M.PERILLON à Mme GALY

Etaient absents excusés : M. DEGUIN

Secrétaire de séance : Mme GALY

VU le code de l'action sociale et des familles notamment son article R123-20

VU l'article L2121-14 du code général des collectivités territoriales

VU le débat d'orientation budgétaire délibération n° 2023.44

Après en avoir délibéré par 12 voix pour (Mmes VINCENT, Vice-Présidente – SIMULA – KAMANDA – BOCCARD – GALY – BASTIAN – KEFFIF et MM., BLOUIN – FOURNIER – CORNEC – PERILLON – COCHINAIRE), le Conseil d'administration,

Article 1 : ADOPTE le budget primitif 2023

Le budget 2023 s'équilibre, globalement en recettes et en dépenses à hauteur de 172 491.96 €, comme suit :

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	2 501,96	1 875,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 626,96
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		2 501,96	2 501,96
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	169 990,00	121 549,41
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 48 440,59
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		169 990,00	169 990,00
TOTAL DU BUDGET (4)		172 491,96	172 491,96

La section de fonctionnement se porte à 169 990 €, en recettes et en dépenses.

La section d'investissement s'équilibre à 2 501.96 €.

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 Place de Verdun, BP 1135 - 38022 Grenoble Cedex – Tél : 04.76.42.90.00 Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT et DÉLIBÉRÉ EN MAIRIE, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Président,
Antoine BLOUIN

La Secrétaire de Séance,
Martine GALY

Délibération devenue exécutoire compte tenu :

de sa réception en Sous-Préfecture le : 31/03/23

de sa mise en ligne le : 05/04/23

